La Gazette des Pilles

www.lespilles.fr

INVITATION : samedi 23 janvier à 11 h : inauguration officielle de la micro-crèche et voeux du maire!

La micro-crèche "A petits pas" est ouverte depuis le 30 novembre et déjà quasi-pleine! On entend à nouveau les enfants s'ébrouer dans la cour de l'école!

Ce samedi 23 janvier, ce sera l'inauguration officielle à 11 h : ruban et discours avec la présence des personnalités locales, mais aussi et surtout visite des locaux. Venez nombreux, un peu avant pour visiter!

Ensuite, le maire présentera ses voeux au village à la salle polyvalente, comme le veut la tradition, et un bon buffet suivra!

Le mot du maire

Je l'avais déjà écrit dans la dernière Gazette, je le refais dans celle-ci : c'est notre responsabilité à tous qui est engagée dans la bonne gestion de la station d'épuration écologique, nouvel équipement au service de tous. En faisant bien le tri dans nos rejets de tout ce qui néfaste être à son fonctionnement, en évitant les objets style lingettes qui obstruent les pompes et ne peuvent être dégradés biologiquement, en renonçant à jeter dans nos toilettes les huiles et toxiques de toutes sortes, nous permettons à cet incontestable progrès pour Les Pilles de bien fonctionner et respectons notre mère Nature.

Cette responsabilité est quotidienne. C'est aussi elle qui est convoquée dans les aménagements futurs de nos espaces collectifs, et notamment de la Grande rue qui doit cesser d'être un parking pour permettre aux habitants d'y trouver calme et sécurité, voire des espaces de convivialité. Bien sûr, le vandalisme qui frappe parfois les parkings nous fait craindre d'y garer nos voitures, et la solution miracle n'existe

Les Pilles-infos

Une lettre électronique d'information est régulièrement envoyée à tous ceux qui ont communiqué leur adresse internet. la recevoir, écrire Pour olivier.barlet@lespilles.fr. Les archives sont publiées sur lespilles.fr., le site des Pilles actualisé jour après jour.

Réfléchissons ensemble aux améliorations possibles: la commission voirie va se réunir à cet effet.

Cette Gazette explique par le menu l'augmentation du prix de l'eau liée à l'assainissement. Cet énorme chantier est largement subventionné mais quand même très cher à la commune : il a fallu faire un emprunt de 250 000 € sur 30 ans. crêche est prête? Les officies C'est son remboursement ainsi ARRIVENT. TU PEUX DEMANDER que les frais de fonctionnement annuels qui motivent un prix de l'eau assainie plus élevé qu'en ville où les choses partagées par un plus grand nombre d'habitants. Nous

restons cependant proches de la

moyenne rurale.

Bien sûr, c'est un coût supplémentaire à assumer dans nos budgets familiaux, mais n'oublions pas que nous en avons fait l'économie durant de longues années, au détriment de l'environnement et de l'intérêt général! Le conseil municipal a été attentif à ne pas augmenter la part de la commune dans les impôts locaux malgré l'importance des chantiers en cours. Soyez sûrs qu'il est soucieux de ne pas alourdir les charges.

J'aurai très prochainement l'occasion de vous le dire de vive voix mais je profite de cette Gazette de janvier pour vous souhaiter à chacune à chacun, mais aussi à notre village uni, une belle et heureuse année 2016!

André Balandreau



commission voirie le 9 février

Suite à la commission voirie du 8 septembre 2015 (dont le compte-rendu figure sur le site internet), un sondage a été effectué auprès des habitants de la Grande rue, dont on trouvera bientôt un compte-rendu sur le site internet.

Le mardi 9 février à 19 h 30 en salle polyvalente, nous nous réunirons à nouveau pour envisager les décisions à prendre dans la Grande rue (stationnement, ralentissement, convivialité) ainsi que les autres questions de voirie du village (ralentissement sur les différentes routes, aménagements).

comité des fêtes le 20 janvier

Suite à la réunion du 11 décembre 2015, le comité des fêtes se réunira

le 20 janvier à 20 h

en salle polyvalente pour :

- coordonner les dates et manifestations avec les autres associations,
- affiner le projet de remplacer "videz vos caves" le lundi de Pentecôte par une journée participative et créatrice.
- Il faut étoffer des idées, murir les envies, évaluer les disponibilités pour la : buffet buvette. logistique communication, mise en place, etc.

bienvenue à toutes et tous!

Micro-crèche "A petits pas" : c'est parti!

La précédente Gazette présentait la difficile gestation du projet. Cet article rend compte de la récente ouverture de la micro-crèche et de ses choix pédagogiques.

Les effectifs sont déjà presque pleins alors que la micro-crèche « A petits pas » a ouvert ses portes ce lundi 30 novembre, dans des locaux flambant neufs répondant aux normes, là où se trouvait l'école maternelle de l'ancienne école des Pilles. Ce sont dix places de crèche qui sont ainsi créées, ce qui va concerner bien plus d'enfants, tous les enfants ne venant pas en permanence.

Souad Takarbouzt, agent d'entretien ; Martine Stefanon, auxiliaire de puériculture ; Béatrice Vancraeynest, animatrice et Céline Jacquemond, responsable.

Initiée par le collectif parental du Haut-Nyonsais qui regroupe de jeunes mamans et des personnes sensibles à l'importance de pouvoir offrir un mode de garde en collectivité à la petite enfance, la micro-crèche est créée sous la responsabilité de la mairie des Pilles qui a signé un contrat de gestion avec EOVI Services et Soins, un organisme qui gère déjà de nombreuses crèches dans la Drôme.

Une pédagogie d'éveil

L'équipe recrutée est dûment diplômée et de haut niveau, choisie parmi de nombreux candidats sur la base de leur expérience et de leur volonté de pratiquer une pédagogie d'éveil axée sur le respect, la dignité et la liberté de l'enfant.

Toutes sont en effet en phase avec le projet éducatif de la filière petite enfance d'EOVI Services et Soins. L'enfant est considéré comme une personne à part entière, acteur de son développement. Les professionnels sont présents pour solliciter et accompagner l'enfant dans l'expérimentation des situations. L'activité autonome est toujours favorisée dans les actes de la vie comme dans les jeux et activités éducatives. Mis confiance et valorisé, l'enfant découvre ainsi peu à peu ses potentialités et ses compétences, pour développer sa capacité à participer et cultiver son propre désir d'apprendre. En lien avec les

> parents, qui sont les premiers éducateurs de leurs enfants, ces premières expériences de vie en collectivité permettent également un éveil à la vie sociale et l'apprentissage des notions de partage et de convivialité.

Une grande attention est donc portée à laisser l'enfant grandir à son rythme, en cohérence avec l'éducation reçue dans les familles, dans un cadre

laïque mais dans le respect des différences culturelles, et bien sûr des maladies chroniques ou des handicaps. Discrétion, écoute des parents et confidentialité sont de rigueur.

Les produits d'entretien et les repas sont les plus naturels et écologiques possibles. La micro-crèche dispose d'un grand espace en plein air, qui permet aux enfants de s'ébrouer et d'organiser des jeux d'envergure. Un espace de jardinage est possible à côté de la cour nouvellement goudronnée pour éviter les chutes. Des investissements en matériels ont été faits pour que les espaces de jeux

permettent des expériences psychomotrices aussi bien en extérieur qu'en intérieur. Le développement sensoriel, langagier et les capacités de communication sont également sollicités par des animations incluant le conte, la musique et le chant.

L'engagement de la commune

Les abords ont été sécurisés et rendus accessibles aux handicapés. Grâce à un échange de terrains, un accès pratique pour le parking en bord de rivière a été aménagé par la mairie. Il débouche en face de la station service. Le croisement sera aménagé après les travaux d'assainissement en 2016 avec le souci de ralentir la circulation en provenance de Nyons, déjà supposée rouler à 30 km/h.

La commune assume également la part non-subventionnée des travaux d'aménagement de la crèche. Des conventions ont été signées avec d'autres mairies du Haut-Nyonsais pour une prise en charge collective de la part non-subventionnée par la CAF du fonctionnement de la crèche, ce qui confère à leurs administrés un accès prioritaire au service (cf. réglement à lire sous l'onglet "enfants" sur le site internet).

Cette ouverture de la micro-crèche au 30 novembre est intervenue après une année de réflexion des communes du Haut-Nyonsais et d'élaboration du projet en lien avec le Collectif parental et EOVI Services et Soins. Elle répond à un besoin manifeste d'accueil de la petite enfance et rend ainsi plus aisée l'installation et la vie des jeunes couples, vecteurs essentiels du développement local.

ON A DÉCIDE DE FAIRE APPEL A'

J. J. GOLDMAN POUR L'HYMNE OFFICIEL

XE LA CRÈCHE. "HE HO VIS AUX PILLES!"



SYMPA, NON?

L'Assemblée Générale de l'ASA des Tuilières

Un bilan et des chiffres, des projets et des investissements, et une nouvelle équipe.

L'Association Soumise à Autorisation a réuni comme chaque année son assemblée générale, le lundi 4 janvier 2016. En présence d'André Balandreau, de Michel Tache, mais aussi des représentants du syndicat de gestion de la ressource en eau de la Drôme (SYGRED), MM. Klein (président) et Laval (chargé de mission), cette réunion a permis à Mme Joëlle Maurin, Trésorière de Nyons, de faire le point financier de l'année écoulée.

L'association reste en bonne santé financière, héritage des précédentes présidences, perpétué encore aujourd'hui. Son président, M. Servajean, a présenté les grandes lignes de l'exercice 2016 à venir. Parmi elles, le projet de pérennisation de la prise d'eau dont nous nous sommes déjà fait l'écho, qui va entraîner les premiers investissements de l'association. Et quels investissements ! Puisque ceux-ci représenteront une somme conséquente, mais

pour laquelle nous pourrons compter sur des aides très importantes de l'Agence de l'Eau notamment. Le calendrier reste toujours très court puisque l'on nous oblige à intervenir avant la saison 2017. Mais les services du SYGRED et les organismes comme la DDT par exemple sont une aide très précieuse - voire indispensable - dans l'établissement des différents dossiers et l'obtention des aides.

Cette AG a aussi permis d'éclaircir certains points. Notamment la politique communale d'intervention avec la SAFER et des agriculteurs pour limiter la spéculation foncière sur les terres agricoles (cf. p.6). Mais aussi sur la convention signée avec la commune dans le cadre de l'obligation faite à l'ASA de transmettre ses données comptables par le biais d'un protocole informatique au Trésor Public (PESV 2). Nous avons aussi abordé la mise en place future du chemin dit « Au fil de l'Eygues », chemin de randonnée pédestre créé par la Communauté de Communes du Val

d'Eygues et qui empruntera le chemin de la digue sur le quartier des Tuilières.

Et enfin, l'AG a vu la démission de son président, M. Claude Servajean, que nous remercions pour son investissement durant ces années, et le renouvellement en tant que membres du Bureau de MM Ronat et Jame. Mme Marylène Delmarre a souhaité, quant à elle, intégrer ce même bureau, et j'ai porté ma candidature au poste de président.

Cette candidature a été acceptée à l'unanimité des présents mais sera officiellement entérinée par un bureau qui se réunira avant la prochaine assemblée qui devra voter le budget prévisionnel, c'est à dire avant le mois de mars prochain.

Une nouvelle équipe, mais plein de projets, de futurs investissements, qui se devront d'être fédérateurs, dans un seul et unique but : le développement de l'agriculture dans un quartier dynamique et historique de notre commune : le quartier des Tuilières.

Rémy Margiela

La station d'épuration : mode d'emploi

Trier ses rejets!

Le règlement de l'assainissement collectif précise que seules sont autorisées les eaux usées domestiques. Il en va de l'intérêt général.

Les objets mettent en péril les pompes de relevage mais aussi le bon fonctionnement de la station d'épuration biologique s'ils sont broyés. Ils empêchent également l'épandage des boues et augmentent donc le coût du fonctionnement et ainsi le prix de l'eau. Il faut donc absolument éviter les déchets solides tels que les lingettes et ordures ménagères, y compris après broyage.

Par ailleurs, sont également à prohiber :

- le contenu de fosses septiques et/ou les effluents issus de celles-ci,
 - les graisses,
 - les huiles usagées,
- les hydrocarbures, solvants, acides, bases, cyanures, sulfures, métaux lourds,
- les produits et effluents issus de l'activité agricole (engrais, pesticides, lisiers, purins, nettoyage de cuves, etc),
 - les produits radioactifs.

déverser ni les eaux pluviales ni les eaux de source ou souterraines, y compris lorsqu'elles ont été utilisées dans des installations de traitement thermique ou de climatisation, des eaux de vidanges de piscines ou de bassins de natation.

Avant d'arriver à la station

Les pompes de relevage sont nécessaires pour regagner de la pente et de la pression dans les canalisations.

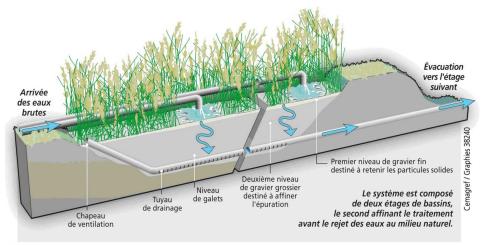
Pour ne pas casser les pompes, on y place des grilles mais elles n'arrêtent pas tout. On y ramasse de tout : il faut sans cesse les nettoyer, ce qui coûte cher!

Comment fonctionne la station?

Les effluents arrivent dans une série de deux bacs plantés de roseaux qui agitent l'eau pour empêcher la formation d'une croûte superficielle (mus par le vent).

Ils traversent des sables de différentes granulométrie qui les filtrent. L'épuration se fait avec l'air, les ultra-violets du soleil et les bactéries dans l'eau.

Une ultime filtration est assurée par un troisième et dernier bac rempli de sable, avant que les eaux ne se dispersent dans le sol environnant. Il n'y donc pas de rejet d'effluents en rivière mais ils seraient de toute façon de "qualité baignade"!



L'abonné s'engage également à ne

Tarification de l'eau et de l'assainissement : les raisons des choix opérés

Le budget eau/assainissement doit en principe s'autofinancer : nous devons donc nous partager son coût tous ensemble.

De quoi dépend le prix de l'eau?

Création ad-nihilo du réseau d'assainissement + station d'épuration + rénovation d'une partie du réseau d'eau potable + canalisation des eaux pluviales en certains endroits : la part des Pilles dépasse les deux millions d'euros. Après subventions, il nous faut un emprunt de 250 000 € sur 30 ans et demander aux propriétaires une participation forfaitaire à l'assainissement collectif (PFAF) de 1500 € par immeuble (chiffre annoncé depuis longtemps et entériné par le conseil municipal du 14 octobre 2015). Le prix de l'eau dépend donc du remboursement des emprunts et des frais de fonctionnement.

Quels ont été les critères du conseil municipal pour en décider ?

- 1) **Réduire l'apport du budget général au minimum** pour ne pas gréver le budget annuel de la commune.
- 2) Ne financer l'assainissement les recettes liées qu'avec l'assainissement. Le coût l'assainissement est évalué à 30 600 € par an (fonctionnement + amortissement des emprunts). L'objectif était de ne pas défavoriser les propriétaires des maisons trop éloignées du réseau et devant donc assumer un assainissement individuel (fosse septique, entretien, taxe annuelle, etc.). Cela supposait rabaisser à 1,80 €/m3 le prix de l'eau potable qui avait été porté par la précédente mandature, pour financer les études en cours, de 1,50 à 2 € le m3.

Cette légère diminution du prix de l'eau potable est également justifiée par le fait que les travaux permettront de réduire de 35 % les fuites et que le coût des travaux sur la canalisation d'eau potable située entre le captage de la Casse et le quartier Serre-du-Lot a pu être réduit en profitant des tranchées creusées pour l'assainissement.



- 3) Equilibrer l'abonnement assainissement et le prix de l'eau assainie pour ne défavoriser aucun habitant, qu'il s'agisse des occupants permanents ou des résidences secondaires : on arrive à une part égale en recettes entre le fixe et le variable.
- 4) prévoir le remplacement nécessaire des compteurs d'eau par une

location annuelle du compteur fixée à 10 €/an.

5) Le réseau d'eau étant vétuste et le coût des travaux important (de l'ordre de 200 € le mètre de canalisation), provisionner chaque année 10 000 € pour les travaux sur le réseau, suivant ainsi le conseil des services du département.

Cela donne donc en prévision annuelle :

Intitulé ASSAINISSEMENT	Abonnés/m3/ compteurs	Prix unitaires	Recettes détaillées
Part Fixe (abonnement)	153 abonnés	100,00 €	15 300,00 €
Part Variable au m3	8 500 m3	1,80 €	15 300,00 €
TOTAL ASSAINISSEMENT			30 600,00 €
EAU POTABLE			
Location compteur	176 abonnés	10,00 €	1 760,00 €
Part Fixe (abonnement)	176 abonnés	55,00 €	9 680,00 €
Part Variable au m3	12 100 m3	1,80 €	21 780,00 €
TOTAL EAU POTABL	33 220,00 €		
TOTAL EAU ASSAINISSEMENT hors budget général			63 820,00 €
APPORT BUDGET GENERAL de la commune			677,12 €

Il est inutile de préciser que le conseil municipal a longuement débattu de ces choix, le but étant de préserver l'intérêt général.

A l'avenir, si une baisse est possible, nous la déciderons. Si une hausse est nécessaire, nous l'expliquerons.

C'est aujourd'hui un moment de vérité vis-à-vis des administrés, important dans la relation de transparence recherchée par le conseil.

Pourquoi provisionner autant d'argent?

La Gazette des Pilles - janvier 2016

Dossier prix de l'eau

On peut trouver trop lourds les quelque 10 000 € par an mis de côté pour travaux sur le réseau, mais avec un emprunt aussi lourd, nous aurons du mal à les financer : il faut prévoir l'avenir.

Pourquoi ne pas équilibrer les abonnements entre eau et assainissement?

Le maintien de la part fixe de l'eau potable à 55 € correspond à la volonté de ne pas défavoriser ceux qui sont trop éloignés du réseau d'assainissement pour y être branchés. Ils profitent en outre des travaux effectués sur le réseau d'eau potable.

Pourquoi toutes les maisons ne peuvent pas être branchées sur l'assainissement collectif?

Les tranchées pour l'assainissement et l'eau potable ne sont pas les mêmes. L'eau est sous pression ce qui permet d'avoir de fausses pentes, ce qui n'est pas possible pour l'assainissement à moins de mettre des pompes de relevage

Vue la longueur de réseau a créer (collecte et pompes de relevages), le prix de revient par branchement serait énorme.

Pourquoi avoir abandonné le captage des Ramières ?

Nous respectons les directives du préfet suite à la fragilité de cette ressource et à son prix de revient. De plus, il avale du sable depuis quelque temps.

Le fait de se raccorder au forage de la Casse permet d'avoir une seule station de traitement aux ultra-violets, de qualité supérieure.

Olivier Barlet adjoint en charge des budgets

2016.

Si TV PRENDS LA MOITIÉ, 94

FAIT A008. DIVISIBLE PAR 3.

ET L'A ON SE RAPPROCNE D'UN
PRIX DU M³ RÉALISTE...







Extraits des délibérations du conseil municipal du 7 décembre 2015

Objet : tarification de l'assainissement Délibération n°2015/62

Le Maire informe l'Assemblée qu'il convient de délibérer pour la nouvelle tarification de l'eau pour le rôle 2015-2016, ainsi que pour le tarif des frais d'accès et les manœuvres sur vanne.

Il précise également que pour faciliter la gestion du service de l'eau, il y aura deux facturations distinctes:

Abonnement et location compteur : 1er trimestre

Consommation d'eau : 3ème trimestre

Après en avoir délibéré, le conseil vote la fixation du prix du service de l'eau comme suit :

Prestation	Tarif unitaire €	Date d'application		
M3 eau consommée	1.80	Rôle 2015-2016		
Prime fixe compteur 1.5 m ³	3/h 55	2012		
Location compteur	10	2016-2017		
Prime fixe compteur 2.5 m ³	3/h 72	2012		
Prime fixe compteur 3.5 m ³	3/h 76	2012		
Prime fixe compteur 5 m3/l	n 89	2012		
Prime fixe compteur 10 m3	/h 130	2012		
Prime fixe compteur 25m3/	h 191	2012		
Remplacement compteur après incident				
imputable à l'abonné	85	2012		
Manœuvre vanne	30	2012		
Fermeture définitive du cor	npteur 107	2012		
Réouverture compteur	213	2012		
Branchement neuf	320	2012		
Frais d'accès au service	30	2012		

Objet : tarification de l'assainissement Délibération n°2015/63

Le Maire insiste sur le fait que le village n'ayant jusqu'à présent aucun réseau d'assainissement, la réalisation de ce réseau est un grand progrès mais que celui-ci a son coût, qui va augmenter de façon importante la note d'eau des administrés.

Il appelle à la compréhension.

Il précise également pour faciliter la gestion du service de la collecte et traitement des eaux usées, il y aura deux facturations distinctes:

- Abonnement: mars
- Consommation d'eau usées : septembre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote la fixation du prix de la Collecte et traitement des eaux usées comme suit :

Prestation	Tarif unitaire €	Date d'application
Consommation	1.80 €	Rôle 2015-2016
Abonnement	100 €	2015-2016

Agriculture / Nos voisins

Le prix du foncier agricole

Le conseil municipal positionné il y a quelques semaines en faveur d'une intervention de la SAFER portant sur la vente d'un terrain sur le quartier des Tuilières.

Cela a pu interroger certain(e)s d'entre vous, et il est important que nous vous expliquions la démarche et que nous en justifions le principe. Qui plus est parce que cela pourrait se reproduire.

Tout d'abord qu'est-ce que la SAFER?

C'est un organisme privé dont le but est de faciliter les transactions foncières à but agricole. C'est un acteur fondamental dans le cadre de remembrements, d'installations, de transmissions... Il a une représentation départementale par des antennes décentralisées, mais aussi locales au travers de représentants souvent issus du monde syndical. Il est sollicité pour avis lors de toute vente de biens fonciers agricoles. Or, son avis est motivé par l'absence ou non de projets plus adaptés au territoire, de priorités respectées ou non (voisinage, fermiers, etc.), de présence de jeunes agriculteurs désireux de trouver du foncier pour s'installer...

Et pour cela, la SAFER consulte la commune sur laquelle a lieu la vente. Si celle-ci lui demande de préempter (c'est à dire de se porter acquéreur), ou de s'opposer à la vente en l'état, la SAFER monte un dossier qu'elle remet au notaire rédacteur de l'acte.

Précisément, c'est ce que nous, conseil municipal, avons demandé à la SAFER sur un terrain des Tuilières. Pour quelles raisons?

- le prix fixé pour cette vente était totalement déconnecté de la réalité, ce qui ne pouvait qu'avoir des conséquences négatives sur les réalités futures des transactions foncières sur notre commune;
- des agriculteurs domiciliés sur notre commune s'étaient positionnés recherche de foncier dans le cadre de leur installation.

Notre mot d'ordre était double : si une vente de terre agricole se fait sur notre commune, elle doit respecter les prix du marché, et doit avant tout aller vers un seul et unique but : favoriser l'agriculture notre territoire. Ce n'était définitivement et doublement pas le cas.

Cette intervention a concerné deux acteurs : la rédaction d'un dossier d'intervention de la SAFER a un coût qui est porté dans notre cas à part égale par la commune et par l'un des agriculteurs qui s'était montré intéressé par ce terrain. Le montant de l'intervention communale nous a paru modeste au regard du message que nous souhaitions envoyer : la commune n'est pas acquéreuse de foncier mais ne respectera transactions que si elles se déroulent selon les tarifs du marché et dans le respect du maintien d'une agriculture paysanne sur notre zone. Nous espérons avoir ainsi pu limiter la spéculation financière sur un foncier agricole (la zone des Tuilières a été classée depuis longtemps en terre agricole) et montrer

notre attachement au maintien d'une agriculture paysanne.

Nous n'avons ni les moyens ni la volonté d'acheter au nom de la commune elle même, mais tenons à cette politique que nous défendions dès notre campagne et dès nos premiers mois d'élus locaux. Cela ne suffira pas, nous en sommes conscients, à redynamiser l'ensemble des filières agricoles, mais si cela s'ajoute à la mise en place d'un espace test à l'échelle intercommunale, à la mise en réseau des jeunes agriculteurs, des porteurs de projet, alors nous aurons œuvré à notre niveau et avec nos moyens, pour le bien de toute une profession si importante pour nous.

Rémy Margiela

Nouveaux voisins

Ils ont acheté une maison aux Pilles en 2015 : petit portrait transmis par de nouveaux voisins!

Michel Van Honacker (Grande rue) est de nationalité belge, francophone, d'origine carolorégienne wallon (Charleroi) ! Il a largement fréquenté la France : sa mère est d'ailleurs née dans le département de l'Oise où il a encore de la famille. Il a découvert la région des Baronnies en 2015, lors de courtes vacances d'été. Retraité depuis déjà trois ans dans la région de Tournai en Belgique, il a opté de s'établir dans la Drôme.

Après une vie sociale particulièrement diversifiée, il dit chercher ici le calme, le soleil, la discrétion, une retraite paisible. Il se promène beaucoup à pied ou en vélo... électrique. Il aime aussi le bricolage et le travail manuel. Il dit tenir cela de ses ancêtres, et insiste sur son plaisir d'habiter dans "cette magnifique région de France".

Max Carvaillo est "français et citoyen monde". Sa compagne Petchenko est russe, résidente française, spécialiste de la petite enfance. Ils ont un chien, Davai, qui est irlandais (setter)! médecin psychiatre est psychanalyste. Après une carrière

hospitalière, il poursuit une activité libérale à leur domicile dans le Val-de-Marne mais ils souhaitent s'installer progressivement aux Pilles. En effet, ditil, "Maya et moi sommes tombés sous le charme du village et de la région". Petit clin d'œil : Max est né à Marseille mais a vécu à Paris depuis son très jeune âge. Leur maison aux Pilles (route du Béal) a pour nom La Marseille : retour aux origines!

Les Néerlandais Piet et Else Bijlefeld étaient des Pillois célèbres! Au bout d'un quart de siècle, ils ont vendu leur maison de vacances en bordure d'Eygues (rue de la Combe) à des amis : Conny van den Bor et Angelo van Leemput. Comme Piet et Else, ils sont néerlandais, et vivent dans la ville d'Amersfoort. Angelo est journaliste à la radio néerlandaise nationale tandis que Conny travaille dans une grande organisation pour handicapés mentaux. Le couple a deux filles, Jip et Noor. Ils connaissent bien la région : "Nous sommes venus ici en vacances. Nous apprécions la beauté de la région : l'atmosphère, le soleil, la beauté des villages, la cuisine française, et bien sûr les gens."

Bienvenue aux Pilles!

L'assainissement aux Pilles autrefois

A l'heure où notre commune se met aux normes avec la mise en place d'un assainissement avec station d'épuration écologique, et d'un système d'eau potable en partie rénové, nous avons retrouvé quelques documents du début du XXème siècle nous informant de la manière dont nos anciens évacuaient les eaux usées.

Pas ou rarement d'eau potable dans les maisons : système de fontaines publiques où l'on allait chercher l'eau nécessaire à la vie domestique, de lavoirs pour les lessives, de caniveaux pour l'évacuation des eaux domestiques usagées, de toilettes publiques souvent avec fosse septique : l'une d'entre elle a existé en haut de la calade de l'Eglise jusque dans les années 1960 (le contenu des fosses était récupéré pour les jardins).

Dans un rapport des Ponts et Chaussées daté de 1911, on apprend que le Maire avait demandé « un arrêté prescrivant de fermer les conduites des éviers déversant leurs eaux ménagères directement dans les caniveaux de la route nationale 94 traversant le village des Pilles, sous prétexte que les dites eaux nuisent à l'hygiène publique.

Les déversements qui sont visés... se trouvent dans les parties où la route est à peu près horizontale.

Il en résulte que les eaux séjournent et croupissent soit devant l'immeuble qui les écoule, soit devant l'immeuble voisin si le propriétaire du 1er immeuble les a balayées au droit de sa maison, ce qui explique la phrase de la pétition « les dites eaux... incommodent les voisins en aval qui sont obligés de les recevoir. »

Mais aux termes de l'article 97 de la loi du 5 avril 1884, la police municipale a dans ses attributions « l'interdiction de rien jeter qui puisse endommager les passants ou causer des exhalations nuisibles »

Ainsi le Maire ne pourra agir que dans la limite de ses prérogatives, en prenant les mesures convenables pour obvier au danger résultant de la stagnation des eaux ménagères que (les propriétaires riverains) déversent dans le caniveau de la route, de facon à conduire ces eaux soit hors de la traverse, soit dans une partie où elles puissent s'écouler naturellement. »

Marylène Delmarre

Prochaine réunion de l'association "Les Pilles, Histoire et patrimoine" le mardi 2 février à 18 h en salle polyvalente

Restauration des vitraux de l'Eglise

Bonne nouvelle : la subvention départementale a été accordée pour les trois vitraux qui restaient à rénover, tandis que le Lyons Club de Nyons, de généreux donateurs des Pilles et le bénéfice de la Foire des Pilles complètent le coût de la restauration.

En résumé, M.le Maire des Pilles peut ordonner la fermeture des éviers, mais il devra une indemnité aux propriétaires. Il peut constater que les eaux déversées sur la voie publique sont de nature à nuire par des exhalaisons insalubres, et faire application de l'article 471, paragraphe 6 du Code pénal. Enfin, il peut étudier un moyen, tel que l'établissement d'un égout, susceptible d'évacuer les eaux ménagères et obliger les riverains à y conduite leurs eaux. à Monsieur le Préfet/

Nous avons l'honneur de proposer de porter les renseignements ci-dessus à la connaissance de M. le Maire des Pilles.

Montélimar, le 15 mai 1911,

L'Ingénieur Ordinaire,

Foire des Pilles

Ce 15 novembre 2015, la Foire des Pilles a renoué avec la tradition de la Foire de la Saint-Martin (cf. "Les Pilles autrefois" sur le site lespilles.fr).

Et ce fut un succès!

Nous avons accueilli des producteurs, des éleveurs, des pépiniéristes, des maraîchers, des artisans locaux... au total 33 exposants fiers de nous faire partager leur enthousiasme et leur savoir-faire. Le public nombreux ne s'y est pas trompé et s'est pressé autour de leurs stands. Le thème des plantes aromatiques, médicinales et à parfum a été décliné avec une table-ronde

sur la filière, une conférence sur le thym, des ateliers et parcours découverte sur les plantes, une exposition de reproductions, un parcours olfactif, une installation originale de Lucienne Serain dans l'église, la démonstration d'un alambic, etc. Tout fut propice à des échanges fructueux.

Mais nous n'avons pas oublié le deuil qui nous a touchés tous avec les attentats du 13 novembre à Paris et si la Foire a été maintenue, c'est que nous ne voulions pas nous laisser enfermer dans le cycle de la peur.

C'est pourquoi à 17 h, il y eut un émouvant moment de recueillement autour d'un grand feu allumé dans la rivière, modeste hommage de notre petit village aux victimes de la barbarie.

Au travers de cette foire nous avons développé le partage, l'échange avec l'autre, la solidarité, la fraternité en toute liberté.

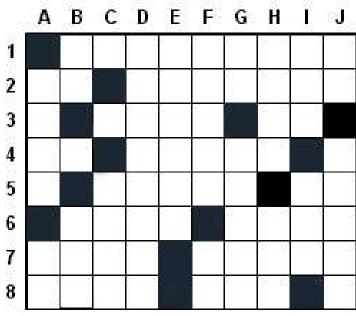
Merci à tous les participants d'avoir contribué à cette réussite.

Merci à tous les bénévoles qui se sont investis.

L'association Les Pilles, Histoire et Patrimoine vous dit : Et si on remettait ça l'an prochain? Chiche!

Agnès Petit

Mots croisés



La première personne à remettre la solution à Olivier Barlet (42, Grande rue) gagne **un cubi de 5 litres de vin blanc bio du Rieu frais.** Il est au frais. Dernière limite 22 janvier inclus. Top chrono!

Tricots!

C'est quoi, ces tricots?

Vous l'avez sûrement constaté : pendant quelques semaines, quelqu'un a décoré certains éléments de notre mobilier urbain à l'aide de tricots.

A quoi ça servait? A rien.

Ça s'appelle comment ? Le *yarn bombing*, le tricot de rue.

C'était quoi exactement ? Ce sont des ouvrages réalisés à la main et accrochés pour un temps court dans notre commune.

Pourquoi avoir fait tout cela si ça ne sert à rien ? Il y a des dizaines de réponses possibles : pour faire joli, pour mettre de la nouveauté sur des objets que l'on voit tellement qu'on les oublie, pour faire ralentir les voitures, pour changer...

Pourquoi n'y en avait-il pas partout ? Il était prévu de couvrir tous les mâts de signalisation des quartiers de la commune. Mais il y a eu de nombreux vols, ce qui a découragé la personne qui avait installé cela et ce qui a coupé l'élan de cette installation.

Cela aura duré environ deux mois. Cela n'aura rien coûté à la commune.

Et l'espoir, c'est que cela ait fait sourire, un peu, rire, parfois, s'interroger aussi, réagir en tous les cas. On a pu trouver cela moche, con, stupide. Et puis voilà.

- 1. Chaque année, 2 fois 2 jours et un après le 1er.
- 2. Explique la bouteille vide. Fruit dégoupillable.
- 3. André Balandreau peut le faire et le fit.
- **4.** Certains sont contre ; d'autres pas. Elkabach l'a dit souvent.
 - 5. Bois noble. Dis 2 fois, c'est une sucette dansante.
- **6.** Mon oncle est celui de mon papy. Agacements prononcés.
 - 7. Cauchemar mathématique de jeune élève. Souple.
 - 8. Sous leur bonnet. Dans l'Eglise.
 - A. Dans l'étable, il schnouffe. C'est une double première.
 - B. A au passé. Précède le début ; ou l'inverse.
 - C. Portion d'Angleterre gaélique.
- **D.** Un Igneron le cultive, en Ôtes du Rhône, même particulièrement méchant.
 - E. L'électricien en a.
- F. Il trône dans l'Eygues et dans les airs. Nouveau, il débute l'année
- **G.** Je répète : nouveau, il débute l'année. Il arrive qu'on la cherche en montagne.
 - H. Au centre du temple. Massif nord africain.
 - $\boldsymbol{I}.$ Chaînes grecques. Guillaume, à un « l » près.
 - J. Double voyelle. Habiles, certes, mais déloyaux.

Merci et chapeau bas!

Monsieur Delpech, vous avez tiré votre révérence le samedi 2 janvier 2016 .

L'envie m'est venue de faire l'« Inventaire 66 » de toutes ces chansons que nous avons fredonnées sous la douche, au volant de notre voiture, aux terrasses des cafés...

C'étaient mes années d'adolescence, la radio rabâchait « Quand j'étais chanteur »... Je n'étais pas « Fan de toi », mais déjà fan de voix, j'écoutais le hit parade chaque soir, et je t'aimais bien, tu sais...

« Pour un flirt avec toi », tes groupies auraient vendu leur âme. Tes ritournelles nous accompagnaient agréablement dans l'époque, ton parti pris du rêveur disait les contestations de sa jeunesse, on chantait à tue-tête « White is white », lyriques et insouciants, et on y croyait!

Tu traduisais simplement la vie de tout un chacun, les envolées, les défaites, avec la tendresse toujours en filigrane. Nous avons su plus tard que ton éternel sourire de crooner cachait bien des tourments, mais avec élégance, tu nous a offert tes remèdes : la gentillesse et l'humour!

Dans « Le Loir et Cher », « Les Chasseurs » ou les promeneurs s'en souviendront, quand, par-dessus les toits, soudain, ils verront passer les oies sauvages...

Du côté de l'amour, qui n'a pas eu envie de soupirer un jour, comme toi : « Il est fatigué, le prince charmant » ?! Mais ce qui est bon, c'est que les « Divorcés » ont largement passé la cinquantaine, et qu'il leur



«Michel Delpech, Cabourg 2012» par Georges Biard - licence CC 3.0 via Wikimedia Commons.

arrive de se retrouver « Chez Laurette » pour partager un verre et bavarder amicalement...

Merci, Michel Delpech!

Par la magie de l'air familier qui nous monte aux lèvres, par celle de trois petites notes légères pour enchanter la profondeur, vous allez nous accompagner longtemps. Comme disait Barbara dans une de ses chansons, encore : Merci, et chapeau bas!

Dominique Divrechy

NAISSANCES 2015

- les jumeaux Camille et Gabriel Scoquart
- Gaëtan Pailhes
- les jumelles Siloé et Blanche Bernard